60 | COVID-19 Rien n'est simple dans cette campagne de vaccination. La montée en puissance attendue dans le département va se confronter à un manque de personnel. On trouve des annonces jusque sur les réseaux sociaux.

Dans l'Oise, après les vaccins, ce sont les soignants qui font défaut

SIMON GOURRU

« NOUS ACCÉLÉRONS le rythme, la semaine dernière nous étions à six vaccins à l'heure. Depuis, nous sommes passés à dix », se réjouit le docteur Grégory Bondu, au centre de vaccination de Pont-Sainte-Maxence. Dans l'Oise, près de 90 000 personnes ont reçu une injection, dont 67 000 premières doses.

Ici, chaque jour, 60 à 70 personnes sont vaccinées. « Il a fallu se lancer, mais nous sommes désormais bien rodés », apprécie le praticien. Mais la ville craint de manquer de soignants pour la suite de la campagne vaccinale. Un appel à l'aide a même été lancé sur la page Facebook de la commune. Pont-Sainte-Maxence paye en effet sa situation géographique, entre Creil et Compiègne, où respectivement trois et deux centres ont ouvert avant celui de la cité maxipontaine.

« Un problème de cohésion »

« Une partie des médecins de notre secteur y est déjà engagée », souffle le maire (LR) Arnaud Dumontier. Et dans un département qui compte un grand nombre de déserts médicaux, les professionnels de santé ne peuvent pas toujours se rendre disponibles.

Pour les débuts, « nous avons eu la chance de pouvoir compter sur des infirmières qui sont salariées par l'intercommunalité, poursuit le maire. Mais il y a une vraie question de ressources qui va se poser au fur et à mesure que la campagne de vaccination va prendre de l'ampleur ».

Pont-Sainte-Maxence (Oise), mardi. Dans le gymnase de la Salamandre, entre 60 et 70 personnes viennent se faire vacciner tous les jours.

Des soignants employés par les collectivités sont donc mis à contribution, à l'image de ceux du conseil départemental, dans un centre de vaccination mobile. La semaine dernière, c'est le Service départemental d'incendie et de secours qui a détaché sa médecin cheffe pour prêter main-forte au centre de Nogent-sur-Oise.

Pour le docteur Xavier Lambertyn, qui coordonne le centre de vaccination de Saint-Aubin-en-Bray, il y a « un problème de cohésion » dans l'organisation de la campagne. Et d'évoquer « la vaccination politique » avec chaque commune qui « veut son centre ».

« C'est une fois entré dans le processus que les communes se rendent compte qu'il faut un certain nombre de professionnels pour arriver à faire tenir un centre sur la durée. Et cela peut en désorganiser d'autres », explique le médecin.

L'Oise pourra aussi compter sur une autre catégorie de soignants : les retraités. Comme ce médecin qui, à 84 ans, sera au centre de Nogent ce dimanche. « Après toute une carrière, nous, les retraités, avons quand même une certaine expérience qui peut être utile », sourit-il, préférant rester discret. ■

Annonces 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les département d'habitation de Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 230€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 215€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » - EURL) 124€ HT Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarif HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75 / 92 / 93 / 94 (5,23 €) - 77 / 78 / 91 (5,14 €)

Avis divers

PREFET DE SEINE ET MARNE

Avis de mise à disposition du public

Installations classées pour la protection de l'environnement

La

SAS PLAINES DE FRANCE ENERGIE

, dont le siège social est situé Chemin des vignettes à Moussy-le-Vieux (77230), a déposé, le 22 juillet 2020, complété le 24 février 2021, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à augmenter les capacités de traitement et à diversifier les sources d'approvisionnement de l'installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Marchémoret, au lieu-dit « La Croulière », et à épandre les digestats issus de la méthanisation sur des terres agricoles.

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en mairie de **Marchémoret**, commune siège de la consultation du public, du **mercredi 21 avril 2021** à 09h30 au **vendredi 21 mai 2021 inclus** à 17h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement

Pendant toute la durée de la consultation du public, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Marchémoret,
- par lettre, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEE située au 14, Rue de l'aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- ou par message électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEE : ud77.driee-if@developpement-durable.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par la SAS PLAINES DE FRANCE ENERGIE pour la faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n°2021/DRIEE-UD/77/033 du 8 mars 2021 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la SAS PLAINES DE FRANCE ENERGIE sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public

MAIRIE DE CHAMPS SUR MARNE

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification Simplifiée n1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champs-sur-Marne

En exécution de la Délibération n10 du Conseil Municipal du 01 mars 2021, il sera procédé à la mise à disposition du projet de modification simplifiée n1 du Plan Local d'Urbanisme selon les modalités suivantes :

La mise à disposition se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du
Mardi 06 avril 2021 à 8h30
au vendredi 07 mai 2021 à 17h45 inclus

Le projet de modification simplifié, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (M.R.A.E.) seront mis à la disposition du public pendant toute la durée susvisée :

A la Mairie – Accueil – Rez-de-chaussée
située rue Jean Ferrat
à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, et le samedi de 9h00 à 12h00

et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du Maire de Champs-sur-Marne.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet pendant toute la durée de la mise à disposition, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « mise-disposition-plui-ville-champssurmarne.fr» ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Champs-sur-Marne
Mme Le Maire
Modification simplifiée n1 PLU
Mail Jean Ferrat
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Maud TALLET - Maire -, ou de Madame Audrey PIDOIS - Responsable du service municipal Urbanisme de la mairie par téléphone au 01 64 73 48 48, par fax au 01 64 73 48 12, ou par mél à « courriel-ville-champssurmarne.fr ».

A l'issue de la mise à disposition, la modification simplifiée n1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis recueillis et des avis PPA, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

COMMUNE DE NOISIEL

Prescription de la modification simplifiée n1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté nARR2021_0046 en date du 15 mars 2021, le Maire de Noisiel a prescrit la modification simplifiée n1 du plan local d'urbanisme. Cette modification porte sur les objectifs suivants : rectification de deux erreurs matérielles constatées dans la rédaction de l'article 3 du chapitre 2 du règlement des zones U (sauf Uhm, Ufl et UE) et AU.

Cet arrêté est affiché et peut être consulte en mairie pendant un mois à compter du 18 mars 2021.

Constitution de société

Par acte SSP du 19/03/2021 il a été constitué une SARL à capital variable dénommée : MADIN'RESTO Nom commercial : MADIN'RESTO Siège social 89 bis rue du pont de cesar 77570 CHATEAU LANDON Capital : 3 600 € Capital min 360 € Capital max 3 600 € Objet : Restauration rapide traiteur et événementiel Gérant : Mme BOUVILLE Sandrine 89 Bis Rue du pont de Cesar 77570 CHATEAU LANDON Co-Gérant : Mme LECOQ Cécile 6 Route de la Curée 77570 MONDREVILLE Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au RCS de MELUN

Par ASSP en date du 22/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

SAGIO-CONSTRUCTION

Siège social : 1 avenue Normandie Niémen 77290 MITRY-MORY **Capital :** 1000 € **Objet social :** Tous travaux de construction, rénovation, pilotage de chantier **Président :** M CONDUTTORE GIOVANNI demeurant 9 rue de FURSTENFELDBRUCK 93190 LIVRY-GARGAN élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

Création de la sasu WKD77 Siège : 20 rue Ormeteau 77500 CHELLES Capital : 1000 €. Objet : conseils auprès des clients dans leur acquisitions-vente (automobile, immobilier) Président : Eric Rumpaly, 8 rue des gassets 77700 SERRIS. Durée : 99 ans ans à compter de l'immatriculation au RCS de MEAUX. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

Par acte SSP du 19/03/2021 il a été constitué une SARL dénommée: E-CONEX Nom commercial: E-CONEX Siège social: 1 avenue christian doppler bâtiment 3 77700 SERRIS Capital: 5 000 € Objet: La Société a pour objet : - La création et le développement d'un bureau d'études techniques et ingénierie du bâtiment ; - La maîtrise d'œuvre, la conception, le pilotage de chantiers, l'ordonnancement, l'économie (étude et mètre), le dessin et le conseil dans la réalisation des installations techniques du bâtiment ; - Toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement aux travaux d'aménagement de bâtiments ; - Toutes prestations d'expertises et de diagnostics se rapportant directement ou indirectement aux bâtiments ; - L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; - Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. Gérant: M LEBOULLEUX Thomas 14 avenue Nièpce 93220 GAGNY Co-Gérant: M BOCK Damien 3 rue Laennec 77100 MEAUX Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MEAUX

Par acte SSP du 01/01/2021 il a été constitué une SAS dénommée MD DESTOCKAGE Siège social : 2 rue de la Coudrus 77166 GRISY SUISNES Capital : 1 000 € Objet : Ameublement, négoce de l'ameublement Président : M. DIARRA Mohamed, 2 rue du Petit Etang 94410 VALENTON Directeur Général : M DIARRA Boubacar, 177 rue 635 Bloc Djiconi BAMAKO (MALI) Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MELUN

www.annoncesleparisien.fr

Par acte SSP du 03/03/2021 il a été constitué une SASU dénommée: FAMILLE DANIELS Siège social : 7 cour suzanne valadon 77600 BUSSY ST GEORGES Capital : 1 000 € Objet : Prestataires de services et diverses, fournitures nettoyage de tous locaux commercial et industriel, particulier et entretien, nettoyage lavage, dépoussiérage, prestations d'hôtellerie-restauration, petits travaux de rénovation ; livraison à domicile de petits colis. Président M. DANIEL Joseph 7 cour suzanne valadon 77600 BUSSY ST GEORGES Transmission des actions : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'associé majoritaire de la société. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote aux assemblées générales proportionnel à la quotepart de capital qu'il détient dans la société, et à chaque action de la société est attachée une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MEAUX